Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 127 (1982)

Heft: 7-8

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift No 6, juin 1982

En tête de ce numéro, le président de la commission administrative de la revue, le lt-colonel Küchler, prend congé du rédacteur en chef, le divisionnaire Ernst Wetter, qui met un terme à sept ans d'activité à la tête de la rédaction de l'ASMZ. C'est en particulier sous sa direction que le projet d'une «ASMZ pour tous» s'est concrétisé. Dès le numéro de juillet, le flambeau est repris par le divisionnaire Frank Seethaler, ancien commandant des cours EMG et de la division de campagne 6 notamment, et auquel la rédaction de la RMS souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous avions, en son temps, brièvement rendu compte d'un article du major W. Bischofberger, «Défense antichar: toujours plus difficile». Le brigadier Herbert Wanner, instructeur des TML et ancien chef EM CA camp 2, y répond. Pour l'auteur, les possibilités actuelles de notre défense antichar sont bien meilleures que ne le laisse entrevoir l'article Bischofberger. Le brigadier Wanner insiste sur le fait que l'arme idéale ne peut pas être réalisée, et que les expériences de guerre montrent à l'envi que des armes a priori démodées et insuffisantes ont été engagées avec succès.

Mais l'article suivant, signé du colonel EMG Wehrli, réclame de meilleurs moyens antichars. Selon lui, la situation de nos formations d'infanterie est, dans ce domaine, «hautement insatisfaisante». "Quand donc, se demande l'auteur, le DMF présentera-t-il les demandes de crédit d'armement nécessaires? Cela

Dépassant le sujet proprement dit, il s'agit d'un débat d'idées tel que l'on voudrait en voir de temps à autres dans la RMS.

Protection civile No 6, juin 1982

La revue accorde une large place à la question de l'incorporation dans la PC des anciens officiers de l'armée. Partant de la constatation que la présence d'officiers est indispensable à l'instruction et, à partir d'un certain échelon, à la conduite des éléments de la protection civile, on constate que la réglementation actuellement en vigueur n'est pas satisfaisante. En effet, le temps nécessaire à l'instruction de ces officiers dans le domaine de la PC est trop long par rapport au temps qu'il leur reste pour être opérationnels. La loi sur l'organisation militaire est en passe d'être revue pour améliorer la situation. La préférence des organes de la protection civile irait à une variante prévoyant que les officiers qui ne peuvent plus être utilisés selon leur rang et leur spécialité peuvent être mis directement à disposition de la PC, sans attendre leur libération des obligations militaires. Ce transfert pourrait avoir lieu pour des officiers de l'âge de 50 ans (55 actuellement). L'USPC s'oppose, en revanche, à l'idée d'un transfert à 45 ans mais lors duquel les officiers conserveraient leur statut militaire.

Revue de l'Otan Nº 2, mars-avril 1982

Il s'agit d'un numéro spécial, introduit par M. Joseph Luns, secrétaire général de l'Otan. Il s'agit de répondre à deux interrogations fondamentales: d'abord, l'Alliance atlantique est-elle encore capable de participer efficacement à la gestion des intérêts de sécurité de ses membres? Ensuite, il s'agit de constater que la majorité des citoyens des pays membres de l'alliance ne s'attendent pas à ce que ses buts tiennent compte de leurs préoccupations personnelles dans la vie quotidienne.

Que faire donc pour que ceux qui vivent sous la protection du bouclier atlantique prennent conscience de la sécurité que celui-ci leur offre et s'imaginent ce que l'absence de ce bouclier signifierait dans la pratique. Pour traiter de l'ensemble du problème, la revue fait appel à plusieurs auteurs qui analysent les différents aspects de la menace actuelle et à venir et déterminent, autant que faire se peut, les besoins à satisfaire pour y parer.

Revue Historique des Armées, hors-série 1982

L'excellente revue française vient de consacrer un numéro spécial au «Contrôle dans les armées». Le ministre de la Défense, M. Charles Hernu, se prononce ainsi: «Héritier de traditions séculaires, le Contrôle général des Armées célèbre cette année le centenaire de la Loi de 1882 qui a inscrit la fonction de contrôle dans les institutions modernes de notre défense. La mission du Contrôle, à la fois critique et constructive, et dont la rigueur doit être préservée par l'indépendance vis-à-vis de toutes les hiérarchies d'action, est plus indispensable maintenant qu'elle ne le fut jamais.»

Le Contrôle général des Armées a pour but de vérifier dans tous les organismes relevant du ministre de la Défense ou soumis à sa tutelle l'observation des lois, ordonnances et règlements qui en régissent l'organisation et l'administration.

Défense nationale, juin 1982

Sous le titre «Perspectives stratégiques vues de l'hémisphère Sud», M. Déon Fourié, «senior lecturer» en études stratégiques à l'Université d'Afrique du Sud à Pretoria, montre l'activité de plus en plus intense que déploient les Soviétiques dans l'océan Indien et dans l'Atlantique-Sud. Cela met en valeur la position stratégique de l'Afrique du Sud dont l'auteur se demande s'il est bien opportun de vouloir l'isoler politiquement. Mais cela met en évidence une anomalie, pour ne pas dire une faiblesse grave de l'Otan, à savoir

le fait que celle-ci ait limité son champ d'activités au nord du tropique du Cancer, laissant ainsi les mains quasiment libre aux Soviétiques dans le sud.

Parmi les chroniques, nous avons retenu celle de la «Défense en France» qui traite, sous la plume de Georges Vincent, des forces françaises en Allemagne. Pour quoi faire? La réponse vient du premier ministre lui-même: indépendamment de l'accomplissement d'un traité (accords de Paris de 1954 notamment), d'autres facteurs entrent en considération: «La politique de la France n'est pas neutraliste (...) Compte tenu de notre niveau de développement, tout isolement est impraticable. Nous devons en tirer les conséquences, notamment lorsque nous examinons la défense de nos frontières et de leurs approches. L'agression contre la France ne commence pas lorsqu'un ennemi pénètre sur le territoire national (...).»

Military Review No 6, juin 1982

«Surprise et déception dans la pensée militaire soviétique», tel est le sujet empoigné par J. A. Stevens et H. S. Marsh qui, dans une première partie, se proposent d'examiner ces concepts à la lumière des principes soviétiques de la conduite de la guerre. Surprise et déception ont pris une importance croissante dans la doctrine soviétique, qu'il s'agisse du niveau stratégique, opératif ou tactique. L'étude proposée est menée sur la base de documents soviétiques et vise à clarifier les idées pour mieux permettre de faire face.

Il est urgent d'échapper au dilemme «capitulation ou holocauste nucléaire» et de donner à la stratégie de la dissuasion une nouvelle dimension, tout en revitalisant une défense dont les moyens ont été émasculés au fil des ans.

GÉNÉRAL ROBERT CLOSE